



Villejust Informations

Edito ...

THÉÂTRE ESPACE COMMUNAL DES COUDRAYES

Merci à vous tous d'être venus, si nombreux, à chaque représentation.



Le démon de midi



Un Vaudeville comment ça marche ?



Cendrillon Rebelle



Il était plein de fois

Après un repos estival bien mérité et compte tenu de l'évolution du nombre d'adhérents, nous vous invitons à vous inscrire dès la première semaine du mois de septembre (nombre de places limitées) aux différents ateliers théâtre, auprès de Marie Astrid.

Les cours reprendront le **LUNDI 13 SEPTEMBRE**.

En attendant, je vous souhaite à tous d'excellentes vacances.

Marie Astrid
01 60 10 77 07
06 82 97 55 70
tqpy@free.fr
astrid.houy@free.fr



Le Temps d'une pause II



Morceaux choisis



Les mésaventures de Vidocq

Dans ce numéro

Infos administratives	2
Cadre de vie	3
Associations	4
Infos pratiques	4

NB : Compte tenu du nombre d'informations à diffuser, ce bulletin municipal n'est édité qu'en version intégrale.

ENQUETE PUBLIQUE

PROJET DE CREATION D'UNE LIAISON ROUTIERE ENTRE LA RD59, SISE SUR LA COMMUNE DE VILLEJUST, ET LA VC5, SISE SUR LA COMMUNE DE NOZAY.

Ouverture d'une enquête publique d'une durée d'un mois (du 08 septembre 2010 au 08 octobre 2010 inclus) sur les dispositions du projet de création d'une liaison routière entre la RD59 et la VC5.

Pour que chacun d'entre vous puisse prendre connaissances des pièces de ce dossier et laisser ainsi vos observations un registre sera disponible en Mairie de Villejust et de Nozay pendant cette période.

Un commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public :

MAIRIE DE NOZAY :

Mercredi 8 septembre de 09h00 à 12h00

Samedi 18 septembre de 09h00 à 12h00

Vendredi 8 octobre de 09h00 à 12h00

MAIRIE DE VILLEJUST :

Mercredi 8 septembre de 13h30 à 17h30

Mardi 5 octobre de 10h30 à 12h00 & de 13h30 à 17h30

Vendredi 8 octobre de 13h30 à 17h30

Les administrés sont donc invités à venir donner leur avis sur ce projet pendant l'enquête publique aux horaires d'ouverture de la Mairie (Service Urbanisme).

OPÉRATION TRANQUILLITÉ SENIORS SÉCURITÉ DES PERSONNES

Si vous êtes une personne âgée ou si vous avez un proche âgé, (à partir de 60 ans), il est indispensable de vous inscrire sur le registre nominal confidentiel des personnes fragiles, créée par notre commune dans le cadre de l'opération tranquillité séniors.

Adressez-vous en Mairie pour remplir le formulaire. Une fois que vous aurez demandé à bénéficier de l'opération tranquillité séniors, il en sera tenu compte dans le cadre des services de prévention de proximité qui seront accomplis par la gendarmerie nationale.



CHANGEMENT DE NUMERO DE TÉLÉPHONE

Depuis le 1^{er} juillet 2010, le numéro de téléphone de l'assurance retraite a changé.

Un nouveau numéro national, le **3960** est mis en place pour répondre et informer les assurés sur leur dossier de retraite.

Le 3960 REMPLACE ainsi en Ile de France le **0821 10 12 14**

TOUS AU NUMERIQUE



Le passage à la télé tout numérique est l'arrêt de la diffusion analogique des chaînes reçues par l'antenne râteau (TF1, France 2, France 3, Canal Plus, France5 / Arte et M6) et le remplacement de cette diffusion hertzienne analogique par la Télévision Numérique Terrestre (TNT).

La France passe à la télé tout numérique entre 2009 & 2011.

Passage de Canal+ tout numérique pour la région Ile de France **le 24 novembre 2010**

Passage à la télé tout numérique pour la région Ile de France **le 08 mars 2011**

Plus d'informations sur les modalités de ce passage sur www.tousaunumerique.fr ou au 0 970 818 818

NAVETTE DU MARCHÉ DE LONGJUMEAU

Le service de navette du mercredi pour le marché de Longjumeau reprendra le **MERCREDI 25 AOUT 2010.**

RAPPEL DES HORAIRES :

Folie BESSIN	9h10
Fretay	9h15
Poitevine	9h20
EDF	9h25
Mairie	9h30
Poupardièrre	9h35



INFOS HABITANTS / ARRETÉ PREFECTORAL N° 2010-DDT-SE-570 DU 09 JUILLET 2010

La Préfecture de l'Essonne a annoncé des mesures de restriction des usages de l'eau en raison du franchissement du seuil d'alerte sur le bassin de l'Orge et de ses affluents.

Il est notamment interdit, d'arroser les pelouses, les espaces verts publics et privés et les jardins potagers entre 8 heures et 20 heures.

Tout le fleurissement communal sera donc arrosé entre 06h00 et 08h00 pendant la durée de la restriction.

Sauf disposition contraire **cet arrêté est applicable jusqu'au 15 octobre 2010**.

Pour plus d'infos, retrouvez cet arrêté en intégralité sur notre site internet www.mairie-villejust.fr

Nous comptons sur votre compréhension.



INFOS HABITANTS / ARRETÉ MUNICIPAL N° 1215 DU 09 AOUT 2010

Des travaux d'assainissement vont être effectués sur la rue de la Mairie du lundi 23 aout au vendredi 27 aout.

La circulation sera donc interdite pendant cette période selon les besoins liés aux travaux et les normes en vigueur. Seuls les riverains et les cars Daniel Meyer seront autorisés à circuler suivant les contraintes liés au chantier. Déviation possible par la route de Nozay et la rue des Hauts Villevents. **Merci de votre compréhension.**

BRUITS DE VOISINAGE

Bruits liés au comportement (art R48-2 au code de la santé Publique)

A cette époque de l'année il convient de rappeler **certaines règles de vie en communauté et notamment celles concernant les bruits de voisinage.**

Les bruits de voisinage sont liés au comportement de chacun de nous, aux objets, appareils ou outils que nous utilisons, ou aux animaux dont nous avons la garde. Dès lors que ces bruits sont émis aux heures de repos, de façon répétée ou intense, ceux-ci peuvent porter atteinte au droit à la tranquillité de nos voisins.



Les bruits de tondeuse font partie des troubles de voisinage les plus fréquents. En vertu de la loi du 31 décembre 1992 et du décret du 18 avril 1995, les bruits de **tondeuse** peuvent être sanctionnés s'ils sont de nature à porter atteinte à la tranquillité du **voisinage**.

Tout possesseur d'animaux ou toute personne ayant la garde d'animaux, en particulier de chiens ou d'animaux de basse-cour, doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour empêcher les bruits de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme.

Il est ainsi important que chacun de nous fasse appel sinon à son civisme du moins à sa courtoisie, afin d'éviter des conflits de voisinage inutiles.



RAPPEL / LES ENCOMBRANTS MÉNAGERS

Une fois par mois, le SIOM collecte les encombrants ménagers. Ce sont les déchets, qui par leur volume ou leur nature, ne peuvent être collectés avec les ordures ménagères (**mobilier, matelas, sommier, ferrailles, sanitaires...**) Ces déchets doivent être déposés **la veille au soir** devant le domicile ou dans les lieux prévus à cet effet, en veillant à ce qu'ils n'entravent pas la sécurité, ni la circulation des piétons et des véhicules.

Sont interdits sur le trottoir :

Les appareils électriques et électroniques ou DEEE (frigo, TV, ordinateur, gazinière...); **les déchets toxiques** (peintures, batteries, produits phytosanitaires, bouteilles de gaz...); **les gravats** (terre, tuile, brique...); **le verre** (plaques, récipients, vitres...); **les déchets verts** (en sac ou en vrac); **les sacs d'ordures ménagères** qui vont aux ordures ménagères. **Vous avez la possibilité de les déposer directement à la déchèterie du SIOM.**

SIOM

RAPPEL DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETERIE AU PUBLIC :

Toute l'année,

Du lundi au samedi de 09h00 à 17h45

Le dimanche et certains jours fériés de 09h00 à 12h45

Fermeture : 1^{er} Janvier, 1^{er} Mai, 14 Juillet, 15 Août et 25 Décembre

Fermeture exceptionnelle **DIMANCHE 19 SEPTEMBRE 2010** en raison de la journée portes-ouvertes « vide-grenier » du SIOM à laquelle tous les habitants sont conviés.

Plus d'infos sur www.siom.fr



SIOM

CONSIGNE DE COLLECTE DE VOS DÉCHETS VÉGÉTAUX PAR LES SERVICES DU SIOM

- Le nombre de **sacs** présentés **par collecte et par habitation individuelle est limité à 20 unités.**
- Le nombre de **fagots** présentés **par collecte et par habitation individuelle est limité à 10 unités.**

Pour information, le prix d'un sac est de 0.266€

Merci d'optimiser leur utilisation !



Associations, loisirs, culture

FORUM DES ASSOCIATIONS

Retrouvez l'ensemble
des associations de Villejust
au Complexe Sportif de la Poupardière le
Samedi 4 septembre 2010

CYCLISME
TOUR DE FRANCE 2010

Le 25 juillet dernier, le tour de France a traversé notre commune à l'occasion de sa dernière étape. Nombreux spectateurs ont assisté au passage du peloton et de la caravane publicitaire.

FÉLICITATION à notre Villejustien, **Monsieur Roland Réault**, qui a participé à la course cycliste **BORDEAUX/PARIS** du 26 Juin dernier à l'âge de **69 ans**, et après **34h de course**, est arrivé **243^{ème} sur 800 participants.**

Informations pratiques

Associations

Pour la parution du n°358, les articles associatifs à faire paraître devront parvenir en mairie au plus tard le **31 août 2010.**

Ramassage des encombrants
10 septembre 2010.

Pour prendre rendez-vous, contact en Mairie :

Liliane GASPARIK – Secrétaire de Cabinet

☎ 01.69.31.74.41

Email : cabinet-du-maire@mairie-villejust.fr

☎ Accueil : 01.69.31.74.40

Fax: 01.60.14.65.82

Email : contact@mairie-villejust.fr